

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Date de la convocation: 17/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice :

35

Votants: 35

Abstention:0

Pour: 35

Contre:0

Présents : 30 Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck

BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN,

Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire

HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul

MEYNIER, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian

PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain RAYNALDY, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX,

Francis SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, André THEROND,

Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Céline DELMAS, Laurent RICHARD, Patrice

SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Didier VIGOUROUX

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE 2020 032 - Objet : BUDGET ZA RIEUTORT 2020

Le Conseil Communautaire,

1° - Approuve le budget primitif 2020 du budget de la ZAE de Monts de Randon arrêté, tant en dépenses qu'en recette, à la somme de : 136 008,50 € à la section de fonctionnement.

2° - Confirme que :

Le budget de la ZAE de Monts de Randon est voté, conformément à la nomenclature comptable M14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des élus et les comptes de tiers,

PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/07/2020
048-200069102-20200723-DE 2020 032-DE

3°- Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Le Président, Françis SAINT-LEGER



RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/07/2020
048-200069102-20200723-DE_2020_032-DE